

Ligne directrice de pratique sur la communication et la collaboration – Section 4

Consulter le code et les normes applicables à cette section

La présente section a pour but de favoriser la compréhension du [Code de déontologie et normes d'exercice](#) (Code et normes).

Les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) :

- créent des liens et collaborent avec les partenaires communautaires afin d'améliorer les programmes et de favoriser l'intégration de services. Ils communiquent la valeur et l'importance de l'éducation de la petite enfance au sein de leurs communautés et auprès du grand public, tout en agissant en faveur du bien-être des enfants et des familles (code D);
- comprennent les avantages de la collaboration avec les partenaires communautaires et les membres d'autres professions pour accéder aux ressources et à l'expertise disponible, et facilitent ces partenariats communautaires (norme IV : C.3);
- s'investissent dans leur communauté professionnelle par le biais de la recherche, d'associations, de comités et de réseaux professionnels, ou en agissant en tant que mentors (norme IV : C.7);
- comprennent que leurs responsabilités déontologiques consistent à se donner pour responsabilité première d'assurer le bien-être, l'apprentissage et la garde des enfants (code A).

Résumé de la section

La collaboration avec des partenaires communautaires et d'autres professionnels constitue un autre aspect important de la pratique des EPEI. Elle permet d'améliorer le soutien, les services et les programmes offerts aux enfants et aux familles. Selon le Code et normes, les EPEI créent des liens et collaborent avec les partenaires communautaires afin d'améliorer ces programmes et de favoriser l'intégration de services. Ils communiquent la valeur et l'importance de l'éducation de la petite enfance au sein de leurs communautés et auprès du grand public, tout en agissant en faveur du bien-être des enfants et des familles (code D).

Le *Programme de la maternelle et du jardin d'enfants* (2016) souligne que les relations avec les organismes communautaires offrant des services de garde et des programmes de la petite enfance de haute qualité peuvent représenter une source d'enrichissement de l'apprentissage. Au moyen de ces liens établis avec les organismes communautaires, il est par exemple possible d'obtenir une expertise, des compétences et du matériel supplémentaires qui ne sont pas facilement disponibles sur votre lieu de travail. Il peut notamment s'agir de collaborer avec des consultants-ressources ou d'autres EPEI pour favoriser une transition en douceur d'un enfant vers le programme de la maternelle et du jardin d'enfants.

En tant qu'EPEI, vous comprenez l'importance de collaborer avec d'autres professionnels et partenaires communautaires pour mieux répondre à l'ensemble des besoins des enfants. Par exemple, pour établir des liens et collaborer avec des partenaires communautaires, il est possible de :

- s'engager auprès de services à la petite enfance pour appuyer l'intégration des programmes destinés aux enfants et aux familles;
- tenir compte des droits, des besoins et de l'identité uniques des enfants des Premières nations, Métis et Inuits en faisant appel aux aînés et aux gardiens du savoir;

- favoriser les relations entre le personnel des services de garde d'enfants et des écoles, les administrateurs et les exploitants;
- collaborer avec des collègues et universités pour offrir des stages aux étudiants et participer à la recherche;
- collaborer avec des associations ou d'autres organismes professionnels sur des projets ou des initiatives favorisant le bien-être et la prise en charge des enfants et des familles;
- participer à des programmes d'assurance de la qualité;
- s'engager dans une collaboration interprofessionnelle avec vos partenaires des services de garde et d'apprentissage des jeunes enfants.

Afin de soutenir directement les enfants et les familles, vous partagez efficacement vos connaissances et votre expérience dans le cadre de conversations collaboratives avec les partenaires communautaires. Vous comprenez les avantages de la collaboration avec les partenaires communautaires et les membres d'autres professions pour accéder aux ressources et expertises, et facilitez ces partenariats communautaires (norme IV : C.3). Par exemple, en tant qu'EPEI, vous pouvez travailler en partenariat avec des leaders de divers groupes raciaux, culturels ou religieux pour vous assurer que le programme et l'environnement reflètent la diversité de la communauté. En tant que membre d'une profession fondée sur les rapports humains, vous comprenez que le fait d'établir des relations fondées sur le respect, la confiance et l'intégrité avec vos collègues, des partenaires communautaires ou autres professionnels est fondamental dans votre pratique.

La collaboration interprofessionnelle

En tant qu'EPEI, vous vous investissez dans votre communauté professionnelle par le biais de la recherche, d'associations, de comités et de réseaux professionnels, ou en agissant en tant que mentors. » (norme IV : C.7). Par exemple, vous pouvez mentorer un(e) étudiant(e) en éducation de la petite enfance qui effectue son stage dans une salle des poupons. En collaborant et en vous engageant auprès d'un(e) étudiant(e) qui aspire à la profession, vous interagissez avec la communauté professionnelle. Vous donnez aussi l'exemple d'une pratique, d'une communication et d'une collaboration appropriées.

N'oubliez pas que chaque profession réglementée possède ses propres normes déontologiques et professionnelles, qui permettent d'en orienter l'exercice et de guider les décisions des professionnels en question. La collaboration interprofessionnelle consiste essentiellement à équilibrer et à respecter les normes de chaque profession tout en gardant comme priorité l'intérêt supérieur des enfants et des familles.

Les EPEI travaillant au sein d'un programme de maternelle et de jardin d'enfants sont impliqués dans le processus de collaboration interprofessionnelle. Ils travaillent en partenariat avec un autre éducateur ou une autre éducatrice – un(e) enseignant(e) agréé(e) de l'Ontario (EAO) – qui est aussi un(e) professionnel(le) réglementé(e). En tant qu'EPEI, vous pouvez collaborer avec d'autres professionnels agréés afin de soutenir davantage les enfants et les familles dans divers milieux. Par exemple, vous pouvez collaborer avec une travailleuse ou un travailleur social inscrit(e) pour soutenir un enfant qui a subi un traumatisme, ou bien avec un(e) ergothérapeute pour soutenir un enfant ayant un handicap.

Parfois, la collaboration interprofessionnelle peut donner lieu à des opinions opposées de la part des membres de l'équipe. Ces divergences peuvent porter sur des différences éthiques, des décisions en matière de pratique ou des stratégies à adopter. En tant qu'EPEI, vous avez recours au Code et normes, à vos connaissances, à votre expérience et à la pratique réflexive pour guider vos discussions avec d'autres professionnels. Le fait de discuter de plans d'action, de résultats ou de conséquences possibles peut également aider toute l'équipe à parvenir à un accord. S'engager dans un processus d'enquête et de réflexion en collaboration avec d'autres personnes permet de résoudre des divergences d'opinions et de trouver une solution.

Lorsque vous vous engagez dans une démarche de collaboration interprofessionnelle, sachez que vous êtes un membre précieux de l'équipe qui contribue à la conversation. Vous êtes un(e) professionnel(le)

qualifié(e) et compétent(e) dont l'expertise et l'expérience sont uniques. Vous apportez un point de vue sur le développement de l'enfant, la pédagogie, l'apprentissage fondé sur le jeu et l'enquête, ainsi que sur les relations avec les enfants et les familles, qu'aucun autre professionnel de l'équipe ne peut apporter. Dans le cadre de la collaboration interprofessionnelle, votre voix est importante et doit être entendue. Prenez le temps de réfléchir à votre rôle dans ces conversations et engagez-vous dans un apprentissage continu qui vous aide à trouver votre voix.

Ressources supplémentaires en soutien à votre apprentissage

- En collaboration avec l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance a élaboré un guide conçu pour faciliter le dialogue et la réflexion critiques sur la collaboration interprofessionnelle et le leadership éthique. Pour en savoir plus, consultez le guide [Explorer la collaboration interprofessionnelle et le leadership éthique](#) (2015).

Pause réflexion

Étudiez les questions suivantes, seul(e) ou avec des collègues :

Nous sommes à la fin du mois d'août et Serena, EPEI dans un centre de garde d'enfants, aide Émile et sa famille à faire la transition vers la maternelle. Serena a établi une relation solide et de confiance avec Émile et sa famille au cours des trois dernières années. Elle connaît bien l'équipe d'éducatrices et d'éducateurs et rassure la famille en lui disant qu'Émile sera entre de bonnes mains. Une semaine avant la rentrée scolaire, Serena apprend qu'il y a eu un changement de dernière minute dans la classe d'Émile. L'EPEI qui était censée faire partie de l'équipe d'éducateurs a dû prendre un congé et a été remplacée par une autre éducatrice que Serena connaît également. Serena a travaillé avec cette éducatrice et sait qu'elle a un accent. Elle décide d'en faire part à la famille d'Émile le lendemain matin. Lorsqu'Émile arrive au centre, Serena attire sa mère sur le côté et lui dit : « Il y a eu un changement d'EPEI pour la maternelle la semaine prochaine. Entre vous et moi, la nouvelle EPEI a un accent si prononcé que je ne suis pas sûre que vous ou Émile puissiez la comprendre. »

- Quelles sont les principales questions abordées dans ce scénario?
- En quoi les actions de Serena affectent-elles la relation qu'elle a construite avec la famille d'Émile?
 - Qu'en est-il de la relation entre la famille d'Émile et la nouvelle EPEI?
 - Qu'en est-il de la relation entre Serena et la nouvelle EPEI?
- Quels aspects du Code et normes se dégagent-ils ou non de ce scénario?
- Comment les actions de Serena ont-elles pu influencer directement l'expérience de la famille d'Émile avec la maternelle?

[Pause réflexion sur le scénario sur la communication professionnelle avec les familles](#) (version Word)

[Pause réflexion sur le scénario sur la communication professionnelle avec les familles](#) (version PDF)